

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 56-400-1930 nommant une commission chargée d'examiner la situation coopérative militaire.

n° 56-400-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 mars 1930

Numéro JO  
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro  
31 mars 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une commission, composée de MM. Burel, sergent; Gigini, adjudant; Guinet, sergent, est chargée de l'examen de la situation de la coopérative militaire de Djibouti et de l'établissement d'un rapport sur le fonctionnement de la coopérative depuis son début.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Chabon-Baissac.**